

CHU et Hôpitaux - Motion

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le système de santé publique français est un des plus performants au monde. Or, depuis quelques semaines, il subit de véritables attaques mettant en cause ses performances.

En effet, depuis quelques semaines, les médias relatent presque quotidiennement des drames, des décès, dans les hôpitaux publics.

Des plaintes sont parfois déposées et fortement médiatisées.

Le plus souvent les expertises conduites à la suite de ces affaires concluent en l'absence de négligences ou de fautes de la part du personnel soignant.

C'est dans ce contexte que le Président de la République déclare que l'hôpital souffre d'un manque d'organisation et non d'un manque de moyens.

Bien sûr, personne ne peut accepter que des drames interviennent suite à des erreurs ou des problèmes d'organisation.

Ce climat n'est pas acceptable pour l'ensemble des personnels, soignants ou non, qui vivent quotidiennement la dure réalité des hôpitaux et qui font leur travail avec compétence et dévouement, dans des conditions de difficultés extrêmes.

Surtout, cette médiatisation contribue à dégrader l'image de la santé publique qui jouit pourtant d'une excellente image dans l'opinion publique.

Pour rappel, la Fédération Hospitalière de France précise que les hôpitaux publics accueillent chaque année près de 13 millions de personnes dans les services d'Urgence, 38 millions en consultation, 8,4 millions en hospitalisation.

C'est dans l'hôpital public que sont prises en charge les pathologies les plus difficiles et les plus lourdes.

Le nombre d'accidents médicaux indemnisés en 2007, qui mettent en cause la responsabilité de l'hôpital public, est d'environ 1 250, soit un taux très faible de 1,5 pour 10 000 hospitalisations. Les hôpitaux sont donc de plus en plus sûrs.

La FHF regrette les conclusions hâtives, et le lien fait a priori entre ces drames et un manque d'organisation des hôpitaux publics.

Autre facteur de déstabilisation de la santé publique, nous savons depuis quelques mois que pratiquement tous les hôpitaux publics et notamment les CHU, connaissent de graves difficultés financières. Sur 31 CHRU, 29 affichent en effet un déficit d'exploitation, parfois très conséquent comme aux Hospices civils de Lyon ou à l'Assistance publique à Marseille.

De plus en plus d'établissements publics ont recours à des suppressions d'emplois, au détriment des patients. De telles mesures ont déjà été prises en Franche-Comté.

En 2009, le déficit global s'élèvera à près d'un milliard d'euros. Des milliers d'emplois hospitaliers sont menacés.

Dans ce contexte, les profits des établissements privés ne sont pas remis en cause.

Le CHU de Besançon, actuellement relativement peu endetté malgré les investissements élevés qui sont engagés, voit sa situation financière se dégrader progressivement (15 M€ en 2009).

C'est tout l'ensemble du système de soins public qui est ainsi menacé, dans ses principales composantes (soins, recherche, enseignement ...).

Même si des améliorations sont encore possibles dans l'organisation, il est démontré que les quelques problèmes effectivement rencontrés proviennent essentiellement d'un manque de moyens en personnel, en locaux, en matériels.

L'actualité hospitalière se complique encore avec les inquiétudes que génère le projet de loi «hôpital, patients, santé, territoires» qui sera examiné très prochainement par le Parlement.

Ce projet comporte des dispositions relatives à la modernisation et à l'organisation des établissements publics de santé, l'accès aux soins de qualité, à la prévention, et à l'organisation territoriale de la santé.

Il comporte de bonnes mesures mais aussi des dispositions néfastes pour la libre gestion des hôpitaux (une concentration et un renforcement des pouvoirs de l'Agence Régionale de Santé et une réduction des pouvoirs des élus...).

Il comporte également des dispositions induisant une forme de libéralisme au sein des hôpitaux publics (appel à des médecins libéraux, système de rémunération, course à la rentabilité...).

La réorganisation territoriale proposée renforçant la rentabilité ne peut que conduire à la fermeture de nombreux établissements de proximité.

Enfin ce projet de loi ne donne aucune réponse au manque de moyens des hôpitaux publics.

Enfin, illustrant ce contexte, nous assistons actuellement à des démarches pour la création d'un service d'urgence dans une clinique privée, qui aggravera davantage la situation du CHU.

La concomitance de ces événements ne peut que faire craindre pour notre système de santé publique au bénéfice des établissements de santé privés.

En conséquence, dans la logique de sa motion du 26 juin 2008 et de celle du Conseil d'Administration du CHU de Besançon du 18 novembre 2008,

le Conseil Municipal de Besançon :

- ⇒ dénonce la faiblesse des moyens financiers octroyés à la santé publique
- ⇒ demande une réforme profonde du système de financement à l'activité des établissements de soins et notamment en prenant en compte les spécificités et la lourdeur des soins
- ⇒ comme la FHF, il demande d'arrêter «la convergence des tarifs entre hôpitaux publics et cliniques commerciales» et que soient prises en compte «les différences de coûts, liées aux missions spécifiques et indispensables du secteur public»,
- ⇒ demande une concertation nationale au sein des acteurs de la santé publique, afin d'identifier les réelles difficultés et d'élaborer un plan national de redressement du système hospitalier public

⇒ demande la reconnaissance et la valorisation du travail des personnels des hôpitaux publics, tenant compte de leurs conditions de travail

⇒ demande le report du projet de loi dans l'attente des conclusions de cette concertation.

Enfin, le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien à l'ensemble des personnels des hôpitaux publics, et notamment celui du CHU de Besançon, pour leur dévouement et leur compétence à la disposition des patients, et pour leurs actions pour la sauvegarde de notre système de santé publique.

«M. LE MAIRE : Cette motion est assez claire. Il y a de grandes difficultés actuellement au niveau de tous les CHU en France et entre autres à Besançon même si le CHU de Besançon n'est pas le plus touché financièrement. Cette motion va dans le sens de pouvoir donner à tous nos hôpitaux, nos CHU, les moyens d'avoir effectivement une vraie politique de santé publique. C'est quelque chose là aussi qui n'est pas polémique puisque la Fédération Hospitalière de France qui regroupe l'ensemble des présidents de conseil d'administration des hôpitaux de France est exactement dans la même ligne. Il y a une manifestation le 22 pour demander aussi qu'on donne à nos hôpitaux, à nos CHU les moyens nécessaires, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait effectivement de la réorganisation. On ne dit pas que tout est parfait mais il ne faut surtout pas trouver des prétextes et vouloir faire des personnels des CHU des boucs émissaires par rapport aux drames qui se sont malheureusement produits il y a quelque temps.

M. Jean ROSSELOT : Là encore je trouve que c'est partisan parce qu'on sait tous que la Sécurité Sociale connaît de grandes difficultés. Vous savez que les 35 heures à l'hôpital n'ont pas arrangé les problèmes de déficit de la Sécurité Sociale et les 35 heures tout court n'ont pas arrangé la compétitivité des entreprises françaises sans laquelle on ne peut pas disposer de grandes ressources, de ressources suffisantes pour entretenir notre système de soins, de santé. Ça fait un peu hypocrite comme on le disait tout à l'heure...

M. LE MAIRE : Alors ne la votez pas, Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : D'autre part on préjuge d'avance...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je n'aurais pas dû vous donner la parole, j'ai fait une erreur car la dernière fois j'ai refusé la parole à M. GONON.

M. Jean ROSSELOT : Eh bien il faut assumer la faute.

M. LE MAIRE : Je l'assume donc maintenant, je vous retire la parole que je n'aurais pas dû vous donner car je l'ai refusée à Philippe GONON lors d'une séance précédente et il n'y a pas ici deux poids deux mesures. Il y a une motion qui a été rédigée là, forcément partisane parce que nous prenons parti pour l'hôpital, que je mets aux voix».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. SASSARD, M. BONNET (procuration), M. OMOURI, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN, Mme BRANGET (procuration), décide d'adopter la motion relative aux CHU et Hôpitaux présentée par le groupe majoritaire.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.